



## Secteur Fédéral CGT des Cheminots De la région Nord-Pas de Calais

### CSSCT Matériel et Direction LA CGT COMMUNIQUE



## Droit d'alerte COVID-19 au THDF

Lille, le 15 décembre 2020

Depuis le début de l'année 2020 et avant même le confinement, la CGT a pris ses responsabilités face à la pandémie.

En effet, un premier droit d'alerte avait été déposé suite aux premiers cas de COVID-19 (janvier 2020). **L'entreprise, la tête dans le guidon des restructurations, n'avait pas pris la mesure de cette crise sanitaire et du coup, pas vraiment traité ce droit d'alerte.**

Depuis le début de la pandémie vos élus et mandatés CGT œuvrent donc à préserver la santé des cheminots et obligent l'entreprise à assumer ses responsabilités d'employeur.

**D'ailleurs, dès les premiers jours de cette crise sanitaire, la CGT a réclamé des masques FFP2 pour l'ensemble des cheminots, le respect des gestes barrières en limitant le nombre de personnel au travail, la transmission des données (nombre de personnes touchées, mesures mises en place, etc...), un test COVID-19 à proposer au personnel par le corps médical afin d'éviter tous cas groupés, isolement des cas contacts, la désinfection systématique des locaux, postes de travail et cabines de conduite, le maintien entier de la rémunération, .....**

Dans chaque CSSCT ou CSE, la CGT a demandé un avis, un positionnement du médical, pas forcément accessible au vu du contexte et de cette période inédite.

Force est de constater, que la direction s'est et continue de se cacher derrière les préconisations nationales de la fantomatique « *TASK FORCE* » pour refuser l'ensemble des réclamations et revendications de la CGT, pourtant pas insurmontables.

Ainsi vos mandatés CGT de la CSSCT MMD, ont porté ces messages à la direction et sur le terrain, ont fait remonter des remarques émises par le personnel pour améliorer les protocoles de l'établissement et du coup, participés à la prévention et à la préservation de la santé des agents !

**Au THDF c'est toujours et encore « le chef qui commande » et les cheminots qui trinquent !!!**

Car, sourde à nos revendications et à son manque de prise en compte, le nombre de cas positif à la COVID-19 sur les chantiers du THDF a fortement augmenté, créant, au vu des normes ARS, un 'Foyer de Contamination' ou 'CLUSTER'.

**Beaucoup de remarques et recommandations ont été faites, beaucoup ont été balayées !**

C'est donc en responsabilité que vos élus et mandatés CGT, ont déposé un Droit d'Alerte sur les UO de LILLE et CALAIS en raison du nombre élevé de cas COVID.

L'enquête immédiate a confirmé le désaccord entre nous et la direction sur les mesures prises. Nous sommes intervenus également auprès du médecin de région lors du point hebdomadaire COVID.

Grace à l'intervention de la CGT, le médecin a donc contacté l'ARS. Celle-ci a mis en place un dépistage systématique **le mardi 15 décembre** avant l'accès aux locaux de l'UO de Calais.

**Rappelons que depuis Mars 2020, nous réclamons ces tests massifs sur le personnel, chose que l'entreprise a toujours refusée, sous couvert de sa *Task-Force*.**

**La direction minimise sa responsabilité quant à la gestion du COVID dans ses établissements. Pourtant, elle a une obligation de résultat en matière de santé au travail. La CGT continuera à le lui rappeler en utilisant tous les moyens dont elle dispose afin que la santé des cheminots soit garantie !**